

Marie-Henriette Pirard, dite Miette : un engagement intégral

Marie-Thérèse COENEN (Historienne au CARHOP asbl)

Mots-clés : Syndicalisme féminin, CSC, CNE

Jociste à Verviers et à Charleroi, première permanente syndicale CNE en charge du secteur du commerce, première responsable francophone au service syndical des femmes à la CSC.

Miette (Marie-Henriette) Pirard s'est éteinte doucement, ce vendredi 16 août 2019. Elle venait d'avoir 96 ans. À l'exception d'une poignée de quelques fidèles, amies et amis, qui passaient la saluer régulièrement, elle avait peu à peu disparu de la mire syndicale. C'est sans doute le lot de ceux et celles qui après avoir beaucoup donné au mouvement, entrent dans le 4^e voire le 5^{ème} âge et voient leur cercle de connaissances s'amenuiser avec les années. Elle a donné son corps à la science. Une messe sera célébrée à son intention dans l'intimité familiale à Heusy, sa terre natale. Cet article est un hommage à son action syndicale en faveur des travailleuses.

Beaucoup doivent se demander : qui est-elle ? Miette, c'est une grande figure du syndicalisme féminin francophone à la CSC. Elle a été la pierre angulaire sur laquelle de nombreuses militantes et permanentes ont pu asseoir leur propre engagement social. Martine Le Garroy, alors jeune permanente « femmes » à la CSC de Bruxelles-Hal-Vilvorde, témoigne¹ : « elle m'a appris la méthode, l'humour, le courage et le sens de l'autodérision ». À l'annonce de son décès, Anne-Françoise Theunissen dit son admiration : « elle a bouclé sa boucle de femme engagée, convaincue par ses années à la JOC. Elle m'a transmis un héritage que je considère comme un Graal. Elle a réalisé ses rêves et fixé le « sexisme » ambiant de son lieu de militance en le renvoyant à la bêtise humaine »².

Originaire de la région de Verviers, elle naît le 14 août 1923 à Bressoux dans une famille chrétienne de petits employés. Elle est la quatrième d'une fratrie de 6 enfants³. Comme beaucoup de filles de son temps, elle fait le premier cycle de l'école technique en coupe couture et suit des cours du soir de sténodactylo et de correspondances néerlandaises et anglaises -ce qu'elle s'est empressée d'oublier-, se rappelle-t-elle avec humour. Munie de ce bagage, elle travaille pendant la guerre, comme secrétaire pour un avocat, pour une

¹ Martine Le Garroy, permanente nationale CNE, entretien, 29 août 2019.

² Anne-Françoise Theunissen, entretien 16 août 2019. Responsable du service syndical des femmes de la CSC de 1983-1997.

³ 1. Marguerite, nov 1919- 1963 ; 2. Georges 1919- ? ; 3. Jacques 1920 - ? ; 4. Miette Pirard 1923-2019 ; 5. Arthur Jean, 1925 - 1982 ; 6. Roger, 1930 - 16 mai 1957. Renseignement apporté par Miette Pirard sur le questionnaire envoyé par Hubert Dewez, pour le *Dictionnaire biographique du mouvement ouvrier belge*. La mise en ligne de sa notice biographique est signée par Hedwige Peemans-Poullet. <http://maitron-en-ligne.univ-paris1.fr/spip.php?mot2333>

agence de contrôle automobile et comme employée aux lois sociales dans une courroierie. Après la guerre, elle reprend les affaires de son père et devient représentante de produits pharmaceutiques.

Son engagement prend sa source dans la JOCF, « C'est une école de vie extraordinaire » dit-elle⁴. Avec avec l'abbé L. Roth, mais aussi des personnalités comme René Dawant, Jacques



Wynants, autres pionniers du syndicalisme chrétien. Ses années militantes à Verviers forgent ses convictions. À 23 ans, elle accepte la proposition de l'abbé Dejardin de devenir permanente fédérale, ce qu'elle fait de 1945 à 1948 et qui représentait, dit-elle⁵, un manque à gagner important et une démarche peu compréhensible pour ses proches. Lors de notre entretien, elle évoque encore avec émotion ce que sa mère lui dit après s'être résignée de voir sa fille s'engager dans le

mouvement social : « J'aurai bien aimé qu'un de mes garçons soit prêtre, aucun n'a la vocation, c'est peut-être toi qui es appelée ». En 1948, elle devient permanente fédérale de la JOCF de Charleroi. C'est un déracinement puisqu'elle quitte une région aux traditions ouvrières fortement ancrées, pour un monde inconnu, mais pas pour longtemps. Le mouvement ouvrier chrétien à Charleroi⁶ est dynamique et a des projets innovants. Avec d'autres militants et militantes comme Roger Timmermans, Hélène Bracke, elle suit les cours de l'Institut de culture ouvrière, une première initiative de formation générale... qui lui ouvre les horizons de la sociologie, de l'histoire, de l'économie. Les cours sont donnés par Élie Baussart, Hubert Dewez, Michel De Wasseige, le chanoine Goor. À la fin de son mandat de jociste, en 1952, se pose la question de la suite de son engagement : prolonger dans les ligues ouvrières féminines chrétiennes ? À Verviers ? À Charleroi ? Ce projet ne l'emballa pas. Elle souhaiterait faire du syndicalisme. Qu'une femme ait envie de faire du syndicat surprend à l'époque surtout venant d'une jeune femme. Elle en parle autour d'elle, et c'est Jean Bruck qui lors d'un congrès de la CSC, lui propose de s'occuper des femmes au syndicat des employés : « il y a beaucoup à faire chez les employés, ce ne sont pas tous des ingénieurs ou des cadres ». Elle accepte et devient permanente à la Centrale nationale des employés de 1952 à 1967. Elle est en charge de l'action femmes où elle a carte blanche. Par la suite, elle prend en charge du secteur des services de santé et des grands magasins. « Ce sont des belles années », dit-elle, « dans une centrale et une équipe qui te faisait confiance ».

⁴ CARHOP, Entretien avec Marie-Thérèse Coenen, à Braine-l'Alleud, à l'occasion de la préparation de l'ouvrage sur le 75^e anniversaire du MOC, août 1996.

⁵ *Idem*.

⁶ Voir PIRSON E., dir., *Histoire du mouvement ouvrier chrétien à Charleroi, 1886-1990*, Bruxelles, CARHOP, 1995.

Dans le secteur des grands magasins, tout est à faire. Le SETCA était plus que majoritaire. « Ma plus forte section, c'était au Bon Marché. J'avais 49 affiliés sur les 2000 personnes. ... Quand tu commences et que tu es minoritaire, tu as des gens courageux de très grande valeur pour t'aider ». Elle applique la méthode de la JOC : une liste de noms, des contacts personnels, des invitations à une réunion de travail, des réunions thématiques... et progressivement, elle obtient des résultats, des sections locales se créent et dans les grands magasins, une présence syndicale. La CSC commence à faire parler d'elle et à mener des combats : les vestiaires, les conditions de travail, les horaires tardifs, etc. Elle se frotte non seulement au patronat qui dans ce secteur, n'est guère ouvert au dialogue syndical et doit aussi contrer l'opposition de la FGTB, qui se pense comme le représentant légitime des salariés de l'Inno, de Sarma, des Galeries Anspach, du Sarma ou Nopri... elle déploie des trésors de stratégie, de diplomatie et de fermeté et cela marche.

Arrivée à la CNE en 1952, elle est l'unique permanente pour toute la CSC francophone. Viennent la rejoindre à partir de 1956, Lucienne Nys à Charleroi, Jeanne Doumont à Namur et Josée Senterre à La Louvière, toutes ont en charge le service syndical féminin. À elles quatre, avec les militantes présentes au Congrès de la CSC de 1964, elles revendiquent une permanente nationale francophone comme cela existe du côté néerlandophone et réclament un bulletin francophone comme *Vrouwen aan de arbeid*, publiée par Maria Nagels depuis 1950 et destinée aux militantes flamandes. Des promesses sont faites. En attendant elles sont associées aux réunions institutionnelles mises en place par la CSC pour développer le mouvement syndical féminin et à la préparation du premier numéro en français de *Femmes au travail* qui paraît en avril 1966,

en pleine grève des ouvrières de la FN et de la métallurgie, à Liège et à Charleroi. Au congrès de novembre 1966 -congrès entièrement consacré à la place des femmes dans le syndicat-, la direction de la CSC annonce l'embauche d'une permanente nationale francophone et deux mandats réservés aux femmes au Bureau. Miette Pirard accepte ce nouveau défi et vient rejoindre, en 1967, sa collègue néerlandophone, Sara Masselang. Ensemble, elles



forment un duo qui travaille de concert. Elles s'entendent sur les objectifs du service syndical féminin, sur la représentation des femmes au sein de l'organisation et sur la défense des intérêts des travailleuses. Chacune agit dans son milieu et s'épaulent quand c'est nécessaire.

En avril 1966 paraît le premier numéro en français *Femmes au travail*. C'est le Moniteur du service féminin. Il informe des activités, des projets en discussion, des expériences. Le ton est léger, les informations accessibles. La parole est donnée aux militantes. Miette mise aussi sur la formation pour augmenter l'assertivité des militantes. Elle invite les déléguées aux WK d'études au centre de formation de la CSC à Ter Nood (près de Bruxelles), mais elle les organise aussi de manière décentralisée, pour être plus proche des lieux de vie des

travailleuses. Ces formations sont souvent une première étape dans l'engagement syndical et c'est un succès : elles s'engagent et prennent des responsabilités, ce qui l'encourage évidemment, mais Miette est une jociste dans l'âme : on peut toujours faire mieux.

L'équipe des permanentes s'étoffe peu à peu. Elle les rassemble tous les mois, informe des dossiers en débat, prépare le plan de travail, examine les difficultés rencontrées sur le terrain par l'une ou l'autre. Anne Meyer, qui lui succède à la CNE témoigne de l'intérêt de ces rencontres animées par Miette. C'était un lieu d'échange entre femmes, dans une organisation encore fort marquée par le masculin. Les permanentes savaient qu'elles pouvaient compter sur Miette, en cas de tension avec l'un ou l'autre responsable. Ses archives conservées au CARHOP donnent à voir cette attention qu'elle avait envers ses collègues.

À la CSC, dès 1960, la Commission consultative nationale est l'assemblée générale annuelle des militantes, qui sous la présidence du Président de la CSC, fait le point sur les questions d'actualités. C'est une tribune où les déléguées analysent les dossiers qu'elles ont examinés en section locale. Avec les années, les militantes demandent un droit d'expression et une place reconnue institutionnellement, ce qui leur sera refusé. Au comité de la CSC qui traite de la question de la crise et du chômage, le 2 décembre 1980, Miette dénonce cette situation : « J'interviens au nom de ceux qui sont souvent absents, de ceux qui ne peuvent se faire entendre... quand un tiers des affiliés ne parviennent pas à s'exprimer dans nos structures, c'est que quelque chose ne va pas dans nos structures syndicales .»⁷ Suite à cette interpellation, la CSC reprend la réflexion sur la place des femmes dans l'organisation syndicale, cheminement qui aboutira à la note *Les travailleuses* dans la CSC et au vote au Comité extraordinaire de la CSC du 6 avril 1982 qui adopte une représentation obligatoire des mandatées proportionnelle au nombre d'affiliées dans les centrales et les fédérations. Les mandatées peuvent désormais s'exprimer au nom des travailleuses, le service syndical féminin se mue en une équipe nationale féminine tandis que la CSC s'engage dans une politique de discrimination positive pour assurer la mixité dans ses équipes, à tous les niveaux de l'organisation (formation, service d'études, service de formation, presse et médias, secrétariat national, au Bureau et au bureau journalier..



Il serait trop long d'analyser tous les combats qu'elle a menés dans l'intérêt des travailleuses. Son premier grand chantier est la préparation du Statut de la travailleuse et son adoption, en 1968. Par la suite, son cheval de bataille sera l'égalité salariale. Elle demande et obtient une enquête scientifique sur les salaires réalisés par Robert Leroy, qui fera beaucoup de bruit en interne et à l'extérieur du syndical. Elle mène une opposition stratégique sur la revendication

⁷ CARHOP, CSC - SSF - versement Miette Pirard, n° 246, Procès-verbal du comité de la CSC, 2 décembre 1980.

de la CSC d'accorder une allocation à la mère au foyer qu'elle transforme habilement en une allocation sociopédagogique pour toutes les personnes chargées de l'éducation d'enfants en bas âge. Elle se préoccupe du travail de nuit, de la protection de la maternité et de son indemnisation, le statut des jeunes filles domestiques combat qu'elle mène avec la JOCF et de l'égalité en sécurité sociale...en particulier dans l'allocation de chômage.

En 1975, c'est l'année internationale de la Femme. Le gouvernement belge met enfin en place une Commission du travail des femmes, organe d'avis chargé d'examiner les problèmes rencontrés par les femmes au travail. Miette est membre effectif pour la CSC, membre du Bureau. Elle y consacre du temps. C'est un lieu important pour faire avancer les législations dans le sens de plus d'égalité entre les femmes et les hommes, de dénoncer les discriminations qui persistent. La Commission a un droit d'initiative dont elle use, de formation et d'information. C'est un lieu pluraliste, où elle rencontre ses homologues patronales ou syndicales (FGTB et CGSLB), ce qui permet aussi de mieux se connaître et se comprendre à défaut de partager les mêmes options. Elle mobilise ses capacités de négociation tant pour gérer la posture parfois hégémonique de la FGTB que les contraintes de sa propre organisation, toujours avec son franc-parler et son sens de la formule. En 1979, la CSC la mandate au Conseil national du travail, c'est une place d'observation stratégique. Elle sera encore Présidente de la Commission féminine de la FISCETC (enseignement technique et professionnel). Elle est également membre et Secrétaire de la commission féminine de la Confédération mondiale du travail.

Les années 1970 sont marquées par la croissance du chômage qui frappe prioritairement les jeunes et les femmes. Les chômeuses interpellent : que fait le syndicat pour elles ? Miette demande et obtient d'organiser un séminaire pour chômeuses pour les aider à comprendre la crise : elles en sont les victimes et non la cause ! Des groupes se créent, animés par les permanentes syndicales bientôt rejointes par les jeunes CSC et des permanents de l'interprofessionnel. Des actions prennent des formes multiples, y compris, une manifestation



et la distribution d'un tract à l'occasion d'un Comité de la CSC... La direction réagit : le problème du chômage n'est pas spécifiquement féminin, c'est le mouvement qui doit trouver une solution. Finalement, la première assemblée des sans-emplois est convoquée au Palais du Heysel, le 31 mars 1981. Devant plus de 1000 participants, la CSC s'engage à structurer l'action des sans-emplois qui quitte le giron du service syndical des femmes. Miette a bien travaillé.

Hedwige Peemans-Poullet, qui l'a bien connu et qui a été collaboratrice à la CTF, la définit comme une « syndicaliste féministe de gauche ». Miette Pirard n'est pas née féministe. Elle l'est devenue au fil des rencontres. Elle a toujours eu le sens de la défense des intérêts

des travailleuses. Elle participe le 11 novembre 1972 à la première journée des femmes à Bruxelles, comme observatrice, « parce qu'il y a quelque chose qui se passe ». Curieuse, elle invite Françoise Collin et Hedwige dans ses formations de militantes pour qu'elles expliquent le combat féministe et entre en dialogue avec elles. Enfin, quand en 1980, le Gouvernement propose aux interlocuteurs sociaux, la réforme des statuts des chômeurs en trois catégories, chef de ménage, isolé et cohabitant, elle répond positivement à Hedwige Peemans-Poullet à sa proposition de lancer un comité de vigilance féminin pluraliste, le Comité de liaison des femmes, pour dénoncer les mesures antisociales et discriminatoires vis-à-vis des chômeuses. En 1983, Sara Masselang et Miette prennent leur retraite, mais la relève est assurée. Du côté francophone, Anne-Françoise Theunissen l'a rejointe comme adjointe depuis 1980 et reprend le flambeau. Miette, quant à elle, se marie avec un syndicalisme français, un ancien de la CFDT et continue une vie, un peu plus calme, à la marge du mouvement syndical, mais reste disponible si on a besoin d'elle pour témoigner et partager son expérience.

Retracer l'engagement de ces militants et militantes permet aussi de rappeler qu'une organisation comme la CSC doit beaucoup à ceux et celles qui y ont investi toute leur énergie. Son action et sa pensée sont développées dans l'étude que nous consacrons au syndicalisme féminin de 1945 à 1983.

Pour citer cet article

COENEN M-T., « Marie-Henriette Pirard, dite Miette : un engagement intégral », *Analyse en ligne du CARHOP*, septembre 2019, mis en ligne le 30 septembre 2019.

